



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.116

21 septembre 1988

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 116e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 19 septembre 1988, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale

Condoléances aux Gouvernements et aux peuples du Bangladesh, de la Jamaïque et du Mexique

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [121] (suite)

Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [28] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La situation en Amérique centrale : Menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix [34] (suite)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies [43] (suite)

Question de Chypre [46] (suite)

Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq [47] (suite)

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [136] (suite)

Déclaration de clôture du Président

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [2] (suite)

Clôture de la quarante-deuxième session

La séance est ouverte à 10 h 40.

REPRISE DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je déclare reprise la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

CONDOLEANCES AUX GOUVERNEMENTS ET AUX PEUPLES DU BANGLADESH, DE LA JAMAÏQUE ET DU MEXIQUE

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant que nous procédions à la clôture de la quarante-deuxième session et à l'examen des points qui ont été maintenus à l'ordre du jour de l'Assemblée générale conformément à la décision 42/460 du 21 décembre 1987, je voudrais, au nom de tous les membres de l'Assemblée, exprimer nos condoléances les plus sincères aux Gouvernements et aux peuples du Bangladesh, de la Jamaïque et du Mexique à l'occasion des pertes tragiques en vies humaines et des dégâts matériels graves causés par les catastrophes naturelles qui ont frappé récemment ces pays.

Je voudrais également exprimer l'espoir que la communauté internationale fera preuve de solidarité et répondra immédiatement et généreusement aux demandes d'assistance.

M. MOHIUDDIN (Banqladesh) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire combien j'ai été profondément ému de vous entendre évoquer la catastrophe qui s'est abattue sur mon pays, le Banqladesh.

Les inondations qui ont affecté les trois quarts du Banqladesh et la population tout entière sont sans précédent dans l'histoire de notre pays. La vie y est totalement paralysée. L'ampleur des dégâts causés par la catastrophe reste encore à déterminer. Près de 50 millions de personnes sont touchées; les récoltes, dont dépendent complètement les 100 millions d'habitants du Banqladesh, ont été emportées par les eaux; l'infrastructure des communications a été considérablement endommagée.

Bien que le niveau des eaux ait quelque peu baissé dans certaines parties du pays, la situation demeure critique. Des centaines de milliers de personnes sont encore isolées. Le gouvernement a mobilisé tous les moyens dont il dispose pour venir en aide aux millions de victimes, mais les membres de l'Assemblée savent que nos ressources sont limitées. C'est la raison pour laquelle nous avons dû faire appel à l'assistance internationale.

Je me réjouis de pouvoir dire que la communauté internationale a réagi de façon encourageante à notre appel. Le Secrétaire général a immédiatement fait intervenir les institutions des Nations Unies. M. Essaafi, secrétaire général adjoint, a été dépêché dans la région à titre de représentant spécial pour dresser un premier bilan des dégâts. Nous savons qu'actuellement le Secrétaire général a fort à faire; l'initiative qu'il a prise en la circonstance démontre cependant que sa passion pour la paix se double d'une grande compassion pour l'humanité éprouvée. Beaucoup d'Etats Membres ont répondu très généreusement, et je voudrais, au nom du Gouvernement du Banqladesh, dire notre reconnaissance pour l'aide matérielle et le réconfort moral que nous avons reçus de tous nos amis.

Si la situation critique qui continue de persister réclame une assistance alimentaire et médicale supplémentaire, la réalisation du programme de reconstruction nécessitera quant à lui la fourniture d'une aide financière, de matériaux de construction et de dotations agricoles au profit des futures récoltes. Un plan à long terme doit être envisagé non seulement pour soulager les souffrances humaines mais aussi pour permettre l'adoption de mesures destinées à empêcher, si possible, qu'une telle tragédie ne se reproduise.

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Je saisis cette occasion pour demander la mise en oeuvre, le plus rapidement possible, de la résolution 40/231 de l'Assemblée générale, intitulée "Solution efficace et à long terme du problème des catastrophes naturelles au Bangladesh". Les Nations Unies doivent enquêter sur les causes de la présente catastrophe, qui pourrait bien résulter des changements écologiques et autres intervenus dans notre région et sur notre planète. Si tel est le cas, un effort aussi bien global que régional sera nécessaire pour faire face à cette nouvelle menace. Je sais que la tâche est immense; je sais aussi que si la volonté existe il n'est de problème que le génie humain ne puisse résoudre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. BARNETT (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : Pour ceux d'entre vous qui n'ont jamais eu à souffrir des fureurs d'un ouragan, la dévastation et les dégâts qu'il peut causer sont inconcevables. Les vents violents, les pluies torrentielles, les inondations, les débris emportés par le vent et les arbres brisés par la tempête dévastent des communautés - surtout lorsqu'il s'agit, comme dans notre cas, d'un petit pays insulaire - et entraînent pour la population de ces communautés d'énormes souffrances.

C'est pourquoi nous sommes extrêmement sensibles aux condoléances que vous-même, Monsieur le Président, et les membres de l'Assemblée générale nous ont exprimées en ce moment tragique.

L'ouragan Gilbert, qui a frappé la Jamaïque les 12 et 13 septembre 1988, est la pire catastrophe naturelle subie par la Jamaïque au cours de ce siècle. Les images que les membres ont pu voir à la télévision ne donnent qu'une vague idée de la catastrophe. Notre société commençait tout juste à se relever de longues années de déclin économique, et l'économie venait à peine de s'engager, du moins l'espérons-nous, sur la voie d'un développement soutenu. Il nous faut à présent tout recommencer, et pour la société d'un petit pays comme le nôtre, la tâche est encore plus difficile.

Le Secrétaire général et la communauté internationale ont été prompts à réagir, et nous sommes reconnaissants de toute l'aide que nous avons reçue jusqu'à présent et de tous les témoignages de sympathie dont elle s'est accompagnée. Notre développement à long terme et notre reconstruction à court terme continueront d'exiger l'appui et l'assistance de la communauté internationale, à laquelle nous

M. Barnett (Jamaïque)

exprimons d'ores et déjà notre gratitude, persuadés qu'elle nous apportera toute l'aide nécessaire.

En évoquant la tragédie qui s'est abattue sur la Jamaïque, je ne saurais manquer à ce stade de dire combien nous déplorons la catastrophe naturelle survenue au Bangladesh. Nous comprenons pleinement le malheur qui a frappé ce pays et nous prions le Représentant permanent du Bangladesh de transmettre à son gouvernement et à son peuple les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque. Nous compatissons également aux malheurs de toutes les autres victimes de l'ouragan Gilbert - les populations de la République dominicaine et du Mexique - et les assurons de notre appui et de notre solidarité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement du Mexique, notre solidarité avec les peuples et Gouvernements du Bangladesh, de la Jamaïque, de la République dominicaine et de tous les autres pays qui ont été récemment affectés par des inondations, des cyclones et d'autres catastrophes naturelles.

Outre les graves problèmes que leur pose la conjoncture internationale, ces peuples en développement doivent également, comme nous, s'efforcer de faire face à l'inclémence de la nature.

La solidarité de l'Assemblée générale, manifestée par l'intermédiaire de son président, avec nos peuples, et notamment avec les communautés sinistrées, mérite toute la reconnaissance de notre gouvernement. Tout comme en 1985, lorsqu'un terrible tremblement de terre a secoué la ville de Mexico et d'autres localités, nous connaissons la pleine solidarité de la communauté internationale et de nos amis proches et lointains, et le Mexique en est profondément reconnaissant à tous égards.

Comme en cette époque difficile, le Gouvernement, le peuple et les autorités fédérales, locales et municipales, ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter, dans la mesure du possible, les conséquences du cyclone Gilbert, qui a dévasté de vastes étendues de la péninsule du Yucatan, de l'Etat de Tamaulipas, de l'Etat de Nuevo Leon et, en particulier, la ville de Monterrey.

Cette solidarité manifeste un renouveau de la conscience de lutte qui existe chez les peuples jeunes devant l'adversité. De même que les ruines de Mexico après le tremblement de terre de 1985 ont fait naître une nouvelle conscience, une nouvelle attitude devant tant de problèmes qui affectent notre vie quotidienne de même, j'en suis sûr, émergera dans les régions aujourd'hui sinistrées de notre pays l'expression de ce qui était alors évident, à savoir que l'adversité rend les grands peuples encore plus grands.

Qu'il me soit permis de terminer en exprimant ma reconnaissance à la communauté internationale, à vous-même, en particulier, Monsieur le Président, et à tous les représentants qui se sont unis pour nous adresser leurs condoléances et nous offrir leur aide.

J'aimerais dire que, outre ce que font périodiquement les Nations Unies lorsque ces calamités frappent nos peuples, notre tâche la plus importante continuera d'être d'améliorer les conditions économiques et sociales dans le monde pour que les sociétés soient mieux préparées à faire face à ce genre de catastrophe naturelle et mieux à même de reconstruire plus rapidement sur les ruines.

M. Mova Palencia (Mexique)

Mais au-delà des aspects purement matériels, ce qui est encourageant c'est de voir que, devant la tragédie, l'esprit des grandes cultures demeure intact et que l'homme demeure grand dans sa destinée et dans ses décisions.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/42/925/Add.4)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant de passer à l'examen des points de notre ordre du jour, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/42/925/Add.4, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général et dans laquelle il m'informe que, depuis la publication de ses lettres des 29 février, 1er et 18 mars et 16 août 1988, la République dominicaine et El Salvador ont versé les sommes nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant précisé à l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le 18 septembre 1987, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée désire différer l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 28 de l'ordre du jour.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Les représentants se souviendront que l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 42/1 du 7 octobre 1987, d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale estime que l'examen de ce point à la présente session est terminé?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 34 de l'ordre du jour.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite poursuivre l'examen de ce point à la quarante-troisième session et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 43 de l'ordre du jour.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Les représentants se souviendront que, le 18 septembre 1987, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait désirable de reporter l'examen de cette question à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Puis-je, en conséquence, considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 46 de l'ordre du jour.

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le 18 septembre 1987, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session.

Je crois comprendre qu'il serait désirable de reporter l'examen de cette question à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cette question et l'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-troisième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 47 de l'ordre du jour.

POINT 136 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Compte tenu des événements dont il est question dans le dernier rapport du Secrétaire général sur cette question (A/42/915/Add.5), puis-je en conclure que l'Assemblée considère qu'elle a achevé l'examen de cette question à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, qui se termine aujourd'hui, a coïncidé avec une période mouvementée de la vie internationale. Les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée portent témoignage de la volonté toujours plus marquée de voir s'instaurer une coopération internationale qui se prête à la découverte de solutions communes aux problèmes qui se posent à l'humanité. A l'occasion de l'ouverture de la quarante-deuxième session, j'indiquais qu'il existait des possibilités bien définies de succès politiques dans des domaines importants et qu'une amélioration des relations internationales par une réduction des tensions était certainement possible. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous observons aujourd'hui que les tendances positives qui apparaissent dans les relations internationales se raffermissent et donnent de premiers résultats. On ne peut bien sûr négliger pour autant les graves problèmes qui continuent de se poser. Il me semble toutefois que l'esprit qui doit présider à la recherche de solutions à ces problèmes revêt une importance décisive. En tant que président de la quarante-deuxième session, je me suis toujours efforcé d'utiliser tous les instruments mis à ma disposition pour faire en sorte que les délibérations se déroulent de façon harmonieuse, constructive et fructueuse.

On a déjà fait le bilan de la quarante-deuxième session. Avec votre permission, j'y ajouterai aujourd'hui quelque chose. A mon avis, cette session a prouvé que notre organisation est bien en phase avec le rythme propre des relations internationales. La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale a servi de tribune pour le dialogue et la compréhension mutuelle et, dans le même temps, elle a servi de cadre à des discussions franches sans être conflictuelles dans des domaines où des positions différentes subsistent. En dehors de sa période normale de session, l'Assemblée a repris par cinq fois ses délibérations et, surtout, il y a eu la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, de sorte que la quarante-deuxième session a été une période de travail intense. Le fait qu'au cours de cette période 47 chefs d'Etat ou de gouvernement et 157 ministres des affaires étrangères ont pris la parole devant la plus haute instance internationale porte témoignage de l'autorité grandissante dont jouit notre organisation.

Le Président

Je suis donc porté à estimer qu'une des principales conclusions à tirer de cette session est que l'Organisation devra encore davantage être utilisée comme lieu de dialogue et de négociation, afin de lui permettre de mener des activités susceptibles de contribuer toujours plus à la solution des problèmes internationaux.

Je voudrais faire une autre remarque sur la question qui a donné lieu à plusieurs reprises de la session de l'Assemblée - celle du statut de la Mission d'observation de l'OLP. Que le sens des réalités l'ait emporté est une bonne chose. Notre organisation avait d'emblée pris une position conforme au droit international.

Pour résumer, on peut dire que l'expérience, et en particulier celle de la session de l'Assemblée générale qui se termine, montre bien que la mission confiée à l'Organisation des Nations Unies lors de sa fondation, et consistant à "préserver les générations futures du fléau de la guerre", conserve toute sa pertinence; que l'Organisation est et demeure propice, d'une façon unique, au dialogue et à la coopération; que l'activité et l'efficacité de l'Organisation et de ses organes croissent à mesure que le monde change; que l'Organisation offre précisément les formes de coopération multilatérales requises par les dimensions nouvelles que prend la coopération internationale dans la solution des problèmes de caractère mondial qui se font jour.

Compte tenu de la lourde charge de travail confiée à l'Organisation et des difficultés financières auxquelles elle doit faire face, il y a lieu de saluer le mérite de tous les participants, qui ont achevé l'examen de notre ordre du jour chargé dans les délais fixés et obtenu de bons résultats. Cela a été possible grâce aux efforts résolus des commissions et de leurs présidents, vice-présidents et rapporteurs, que je tiens à remercier une fois encore. Ils ont fait oeuvre utile en élaborant puis en respectant le programme de travail de l'Assemblée générale grâce à l'étroite coopération des délégations, en décidant de passer outre à la règle du quorum, en séance plénière et au sein des commissions, lorsque aucune décision ne devait être prise, et en fixant uniformément l'heure d'ouverture des séances de la plénière et des commissions. Il faudrait, à mon avis, continuer à suivre cette ligne de conduite, qui ne peut être que favorable au fonctionnement efficace de l'Organisation.

Le Président

Cela a été pour moi un grand honneur et une tâche hors du commun que de collaborer avec vous en qualité de président. Je tiens à vous remercier, tant pour la confiance que vous m'avez accordée que pour votre étroite coopération. Je tiens en particulier à exprimer ma gratitude et mon respect à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général, dont les activités ont été intenses cette année. Les résultats qu'il a obtenus sont au-dessus de tout éloge. J'adresse aussi mes sincères remerciements aux vice-présidents et aux présidents des groupes régionaux. Ensemble, nous nous sommes efforcés d'assurer le succès de la présente session.

C'est avec une satisfaction particulière que je fais le bilan d'une année de coopération constructive avec les membres du Secrétariat, coopération marquée par une assistance et un respect mutuels. J'en remercie personnellement M. Joseph Verner Reed, Secrétaire général adjoint, et tous les membres de son département, du Département des services de conférence, du Département de l'information, du Bureau des affaires juridiques, ainsi que tous les autres membres du Secrétariat qui ont contribué au succès de nos travaux.

Je suis convaincu que l'importance, le prestige international et l'influence de l'Organisation des Nations Unies ne cesseront de croître. Tous nos efforts doivent tendre vers cet objectif.

Je vous remercie encore et vous adresse à tous mes meilleurs vœux.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Nous arrivons au terme de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

CLOTURE DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je déclare close la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 h 15.